

N° 3/2.21

PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS "UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE MORGIENNE"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Madame Béatrice GENOUD-MAURER, Messieurs Jean-Hugues BUSSLINGER, Alexandre GANNA, Pascal GEMPERLI, Raymond LAEDERACH, Josef WEISSEN et Jean-Bernard THULER s'est réunie à l'Hôtel de Ville le lundi 26 octobre pour étudier la prise en considération du postulat du groupe des Verts "Une charte éthique pour la promotion économique morgienne".

1 PRÉAMBULE

Ethique : (gr. Ethikos, moral) qui concerne les principe de la morale. Ensemble de règle de conduite qui s'imposent aux différentes activités : déontologie médicale, bioéthique.

Morale : Ensemble de normes, de règles de conduite tenues pour universellement valables, propre à une société donnée. Théorie du bien et du mal, fixant par des énoncés normatifs les fins de l'action humaine. Etre moralement responsable (le petit Larousse illustré).

Afin de pouvoir se déterminer sur l'objet soumis à la commission, à savoir la prise en considération du postulat en titre, voici en trois points, (les postulants, le tissu commercial morgien, la promotion économique), quelques indications chronologiques et chiffrées qui ont nourri nos débats.

1.1 Les postulants

A la lecture du texte intitulé « une charte éthique pour la promotion économique morgienne » nous pouvons résumer l'intention suivante de la part des postulants « nous souhaitons tout simplement établir des règles à respecter afin de pouvoir bénéficier du soutien et des faveurs de la ville ». En soulignant que dans certains cas, le dialogue s'avère bénéfique pour atteindre les objectifs cités.

Le postulat déposé par le groupe des Verts n'est pas la première tentative d'introduire une dimension responsable au sein de l'économie morgienne.

- **Le 8 janvier 2013**, Monsieur Pascal Gemperli déposait un postulat intitulé « comment développer l'économie durable dans notre district ? ».
- **En 2014**, le groupe des Verts déposait un postulat concernant la mise en place d'un fonds public pour soutenir la transition écologique des entreprises morgiennes.
- **En octobre 2015**, la Municipalité répondait aux questions du conseiller communal Antoine André relatives à l'entreprise Monsanto établie à Morges, elle nous informait, dans ses conclusions, « que les décisions ont été prises il y a plusieurs années, qu'elle en hérite la responsabilité et l'endosse. Il n'en reste pas moins qu'en tant que cité de l'énergie, la Municipalité n'est pas en phase avec certaines valeurs que véhicule la société Monsanto et partage les questionnements dont témoigne régulièrement une partie de la population ».

- **Le 14 août 2017**, la Municipalité, proposait de ne pas prendre en considération la motion intitulée « Pour des partenariats financiers plus éthiques » et concluait son rapport en privilégiant des partenaires financiers engagés sur l'éthique, en effet, nous souhaitons travailler avec les acteurs financiers qui sont efficaces, qui répondent à nos besoins et qui disposent d'une charte éthique publique. (29/9.17) Le conseil a confirmé cette position dans sa séance du 7 septembre 2016.
- **Le 2 septembre de cette année**, la Municipalité présentait un rapport qui répondait à trois postulats des groupes SVI, Verts et Antoine André concernant "fourchette verte, alimentation locale et de saison, pour un vrai choix dans nos cantines".

1.2 **Le tissu commercial morgien**

Directement concerné, le tissu commercial morgien se compose de la manière suivante.

Selon le diagnostic économique territorial daté de 2014, le tissu économique morgien apparaît majoritairement tertiaire avec près de 87% des emplois et 90% des établissements.

Pour un total de 1266 établissements, 1140 (90%) se situent dans le secteur tertiaire, 121 (9,6%) dans le secteur secondaire et 5 (0,4%) dans le secteur primaire.

En 2015, le nombre d'entreprises est égal à 1331 pour 8353,3 emplois équivalents plein temps. On peut noter 2 entreprises de plus de 250 ETP, 23 moyennes entre 50-240 ETP, 134 petites entre 10-49 ETP et 1107 micro entreprises entre 1-9 ETP selon la feuille de route de la Municipalité basée sur l'étude de l'institut du management des villes et du territoire ARC dirigée par le professeur Nicolas Barbey.

1.3 **La promotion économique**

La Municipalité a défini sa politique et sa stratégie de développement économique (préavis N° 6/2.16), elle souhaite favoriser l'ancrage des entreprises dans le tissu local et l'implantation des entreprises sur le territoire morgien. Elle ouvre le poste de délégué à la promotion économique et présente un bilan des activités de ce dernier dans le rapport N° 25/6.20 dont voici un résumé.

Les buts de la promotion économique conduite par son délégué sont les suivants :

- Accès à l'emploi
- Conserver des entreprises
- Implanter de nouvelles entreprises
- Apport financier par l'impôt sur les personnes morales
- Vitalité du centre ville par le tissu commercant.

Les actions entreprises :

- **Créer un réseau de contact au sein du tissu économique.** Plus de 600 rencontres ont permis de consolider et de fidéliser un nombre important d'entreprises dans un ancrage morgien.
- **Soutenir les entreprises dans la recherche de locaux et terrains.** Le service a traité près de 230 demandes de locaux ou terrains. Une baisse de 35% des locaux vides, malgré une croissance de l'offre, est à mettre au bénéfice de ce travail. Le réseaut met les acteurs concernés en relation et a permis l'ancrage de trois sociétés représentant 220 emplois ainsi que la venue d'Incyte, 150 emplois.
- **Recueil des données.** Cette action est une aide précieuse aux décisions municipales.

- **Activer les liens du tissu local.** Créer une identité morgienne en multipliant les synergies et les collaborations entre différents acteurs. La soirée des entreprises a passé de 85 participants en 2017 à 150 en 2019. Ces rencontres proposent des thèmes et des intervenants variés entre fiscalité, innovations ou biotechnique (à noter que l'éthique ne fait pas encore partie du catalogue). La soirée des grandes entreprises s'adresse à une vingtaine de sociétés dépassant 50 emplois temps plein qui abordent les sujets spécifiques rencontrés par ces entreprises et qui aboutissent à des recherches de solutions communes. De plus, les entreprises s'invitent et découvrent leurs infrastructures de travail et de production. Le soutien du concours « Morges City Startup » a permis de fournir un tremplin aux 15 dossiers déposés. Le concours a réuni quelque 120 participants.
- **Soutenir l'attractivité du centre-ville.** Le programme de visite d'un client de supermarché lambda ou d'un client de centre-ville n'est pas le même. Le centre-ville morgien se caractérise par la concentration d'une série d'activités de services bien supérieure à n'importe quel hypermarché. Il faut favoriser la fréquentation massive du cœur de ville en développant son attractivité conviviale selon l'étude ARC.

La présente commission doit-elle prendre en considération le postulat du groupe des verts intitulé "Une charte éthique pour la promotion économique morgienne" ?

C'est sur la base des informations contenues dans le préambule que la discussion s'est articulée.

2 DISCUSSION

Le représentant du groupe des verts fait une présentation de l'exposé des motifs qui a guidé le texte du postulat. L'intention générale est de ne pas encourager à s'installer à Morges une entreprise qui, quelque part dans le monde, viole les droits humains ou les droits des enfants, qui pratique la corruption, qui contribue à la famine dans le monde ou qui nuit gravement à l'environnement. Une telle démarche ne devrait pas être soutenue par la promotion économique morgienne et donc par nos fonds publics.

Une rectification du texte est apportée dans la conclusion pour que celui-ci garde la forme du postulat au sens de l'article 66 de notre règlement, elle est rédigée de la manière suivante :

En conséquence, les Verts invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de réaliser une charte éthique à l'adresse de la promotion économique morgienne.

Cette modification étant apportée, nous avons évoqué la difficulté d'établir des valeurs communes qui représentent les intérêts de toutes les parties concernées au vu du tissu économique spécifique à la ville de Morges. Le bilan carbone, les énergies renouvelables, les développements responsables, économiques, touristiques, le climat, l'emploi, les contraintes administratives, les limites d'application, la définition des secteurs à risques.

Dans un premier tour de table, les échanges nous ont permis de définir les enjeux et les difficultés, voire les contraintes qu'une démarche de ce type comprenait dans sa conception. Le nombre de commerces et entreprises concernées, le cadre légal qui entoure l'activité commerciale, la réponse pour des tiers, la liberté d'entreprendre, la responsabilité individuelle, la gestion des risques, les responsabilités de l'employeur, le fardeau de la preuve.

Après une discussion nourrie qui a démontré les difficultés à réunir des intérêts différents sur une base commune, entendu les apports de tous les participants au débat, souligné l'importance de l'engagement de chaque commissaires, la commission s'est positionnée de la manière suivante :

c'est par une courte majorité que la commission s'est prononcée pour la prise en considération du postulat des verts intitulé « une charte éthique pour la promotion économique morgienne ». Les commissaires concernés nous informent qu'ils n'opposeront pas un rapport de minorité. Par voie de conséquence la commission vous propose de voter la conclusion suivante.

Dans un second temps, nous avons exploré les avantages que la rédaction d'une charte éthique apporte à son bénéficiaire. Un label promotionnel, une image de marque renforcée, une garantie d'engagement, de loyauté et de respect, une visibilité des objectifs, une appartenance responsable, un engagement éthique.

3 CONCLUSION

La minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet met en avant les difficultés de l'application qu'une charte éthique implique au niveau communal. La majorité estime qu'elle peut être une balise qui guide la Municipalité dans les choix d'investir des deniers publics au nom du développement économique responsable.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat des Verts intitulé "une charte éthique pour la promotion économique morgienne" qui invite la Municipalité à étudier l'opportunité de réaliser une charte éthique à l'adresse de la promotion économique morgienne, et de renvoyer ce postulat à la municipalité pour étude et rapport.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Bernard Thüler

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2021.